



## BUDGET ANNEXE DU PORT

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section d'exploitation** qui concerne la gestion courante du port de plaisance,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine du port de la Commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion. Le budget est présenté en H.T.

#### 1. La section d'exploitation

##### 1.1 Résultat

###### a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes d'exploitation	23 508.33 €
Dépenses d'exploitation	- 23 196.06 €
Résultats de l'année 2025	+ 312.27 €

##### 1.2 Analyse

###### Les dépenses d'exploitation :

Les dépenses d'exploitation regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services pour le port notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux structures portuaires, à l'énergie, aux frais de location de la caméra de vidéosurveillance et de la tondeuse autoportée, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, à la redevance d'occupation du domaine maritime, aux frais bancaires liés au paiement par carte bancaire de la location d'emplacement par les usagers et frais d'affranchissement pour les courriers envoyés aux plaisanciers.

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 10 496.10 €.

- **2) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les arrondis de TVA sur les déclarations trimestrielles. Ces charges s'élèvent à 0.74 €.

- **3) Les opérations d'ordre (chapitre 042)**

Il s'agit des amortissements des immobilisations pour un montant de 12 699.22 €.

### Récapitulatif des dépenses d'exploitation

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Variation entre 2024 et 2025
011	Charges à caractère général	5 953.69 €	10 496.10 €	+ 3 034.85 €
65	Autres charges de gestion courante	552 53 €	0.74 €	- 551.79 €
042	Amortissements	13 574.42 €	12 699.22 €	+ 444.35 €
Total des dépenses		20 268.65 €	23 196.06 €	+ 2 927.41 €

#### Les recettes d'exploitation :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les produits issus de la location des emplacements
- Les amortissements de subventions
- Les annulations de mandats sur exercice antérieur
- La reprise des provisions

#### 1) Les produits issus de la location des emplacements (chapitre 75)

Le montant des locations pour l'année 2025 s'élève à 18 063.00 € HT. Le montant était de 20 475.00 € HT en 2024. Le tarif 2025 n'a pas été augmenté.

#### 2) Opérations d'ordre (chapitre 042)

Il s'agit de l'amortissement des subventions perçues pour les immobilisations faisant elles-mêmes l'objet d'amortissement.

### Récapitulatif des recettes d'exploitation

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Variation entre 2024 et 2025
75	Autres produits gestion courante	20 475.00 €	18 063.00 €	- 2 412.00 €
78	Reprise de provision	552.00 €	0.00 €	- 552.00 €
042	Amortissements de subvention	5 435.00 €	5 445.33 €	+ 10.33 €
Total des recettes		26 462.00 €	23 508.33 €	- 2 953.67 €

## 2. La section d'investissement

### 2.1 Résultat

#### a) Résultats d'investissement pour l'année 2025

Recettes d'investissement	12 699.22 €
Dépenses d'investissement	- 6 595.33 €
Résultats de l'année 2025	+ 6 103.89 €

### 2.2 Analyse

#### Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- **1) Opération d'ordre (040)**

Il s'agit de l'amortissement des subventions perçues pour les immobilisations faisant elles-mêmes l'objet d'amortissement.

- **2) Chapitre 21**

Le principal investissement réalisé en 2025 est l'achat d'une benne portée pour un montant de 1 150.00 € HT.

**Les recettes d'investissement :**

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les amortissements des immobilisations et, si besoin, les emprunts nouveaux

Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à 12 699.22 €. Elles comprennent :

- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures pour les amortissements des immobilisations d'un montant de 12 699.22 €.

**3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulatif**

